

VILLE DE VERVIERS



Hajib EL HAJJAJI  
Conseiller communal

Conseil communal du 14 décembre 2009

Concerne : Point 33 - CIMETIERES COMMUNALES – Cimetière de Verviers – Extension – Installation d’une parcelle multiconfessionnelle – Accord de principe – Avis de la Section « Personnel-Etat civil-Population-Cultes ».

Monsieur le Bourgmestre, Chers membres du Conseil,

Le projet que nous abordons ce soir revêt un aspect symbolique important tant il est besoin pour une autorité publique de montrer **des gestes concrets d’avancement en matière d’interculturalité** et d’égalité des chances... ou plutôt dans ce cas-ci des cultes.

Au nom du groupe cdH, je me réjouis de **l’avancée de ce projet** et tiens à mettre en évidence la bonne collaboration entre les services communaux et les premiers acteurs de ce projet, à savoir les membres de la communauté musulmane, notamment ceux structurés au sein de l’AMVA, Association des Musulmans de Verviers et de l’Arrondissement. C’est notamment la contribution de chacune des parties qui a permis d’opter pour **le choix d’un cimetière paysager, ce qui est une première à Verviers et s’inscrit parfaitement dans une optique de développement durable et d’éco-aménagement du territoire.**

Néanmoins, au-delà des travaux liés à ce projet, il convient également **d’entreprendre de réels efforts en matière de communication** afin de faire connaître à l’ensemble de la population verviétoise ce projet et d’en expliquer les enjeux. Dans la pédagogie, le dialogue et le respect mutuel. Une publication dans le journal officiel de la Ville, le Canal V, nous paraît donc essentiel afin de **répondre aux questions légitimes des citoyens et de soutenir les efforts pour améliorer le vivre-ensemble.**

Toutefois, les attentes sont bien là et d’aucuns se demandent quand cette parcelle multiconfessionnelle sera effectivement opérationnelle et pourra accueillir ses premiers défunts. Pourriez-vous donc nous donner des réponses à ces 2 questions :

- Le projet prend-il bien en compte toutes les propositions faites par l’AMVA dans le cadre de ce cimetière paysager ? Si des modifications ont été apportées, quelles sont-elles et qu’est-ce qui en justifiait la nécessité ?
- La majorité a fait le choix de reporter le montant de 25000€ du budget 2009 au budget 2010 pour ce projet ? Est-ce suffisant ? Que pourrez-vous concrètement réaliser avec ce montant l’an prochain ? Que manquera-t-il pour finaliser la première phase de la parcelle ?

Je vous remercie de votre attention.

Hajib EL HAJJAJI  
Conseiller communal

## Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 14 décembre 2009.

### Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

**36<sup>A</sup>.- MOTION. Appel à un moratoire sur la chasse aux chômeurs.** Point inscrit à la demande d'Ecolo, relayant la demande de la FGTB.

Lors du conseil communal du 26 octobre, Mr Deville, président du CPAS, a présenté les modifications budgétaires 2009 pour le CPAS de notre ville. Tant en section qu'en séance publique, il a souligné l'augmentation d'environ 830.000 € du poste « Revenus d'Intégration ». Cette augmentation était principalement due, nous a-t-il dit, à l'augmentation du nombre de personnes exclues du chômage : 135 en 2006, 234 en 2008 et plus encore pour 2009 pour la seule commune de Verviers nous disait-il.

Deux jours plus tard, le 28 octobre, la FGTB Wallonie a envoyé à tous les Présidents de CPAS et à tous les collègues une lettre attirant l'attention des responsables communaux sur cette détresse humaine, et les problèmes communaux qu'ils provoquent. La FGTB joignait une motion qu'elle suggérait de soumettre aux votes de notre conseil.

A ce jour, je n'ai pas vu de réponse à la Ville de Verviers. C'est pourquoi Ecolo vous propose aujourd'hui de vous prononcer sur cette motion, qui appelle à un moratoire sur la chasse aux chômeurs.

Quand on sait qu'environ un emploi est disponible pour 25 personnes demandeuses, on peut se poser des questions sur l'utilité de pousser chaque chômeur à démontrer qu'il recherche du travail. Sous une couverture d'aide et d'activation, on retrouve in fine une machine à détricoter la solidarité, à défédéraliser la sécurité sociale en renvoyant vers les CPAS les charges du non emploi.

L'appel au moratoire est d'autant plus criant aujourd'hui que la crise financière fait exploser les chiffres du chômage, et que ce mécanisme d'activation du chômage n'en est que plus indécant.

### Proposition de délibération

Le conseil communal réuni ce 14 décembre 2009,  
Par voix pour, voix contre et abstention, ou  
A l'unanimité,

Vu la crise économique actuelle qui ne cesse de provoquer du chômage économique, des restructurations et des licenciements au sein des entreprises ;  
Vu dans ce contexte difficile où l'emploi fait cruellement défaut, que le maintien du contrôle de la disponibilité des chômeurs n'a plus de raison d'être, d'autant que le mécanisme a prouvé qu'il excluait les plus démunis ;  
Vu qu'au-delà des conséquences sociales désastreuses, ces exclusions ne sont pas sans impact financier pour les communes puisque ce sont les CPAS qui assument en quelque sorte les conséquences de la politique fédérale ;  
Vu que fin 2008, en Wallonie 38% des personnes exclues par le plan de contrôle se retrouvent prises en charge par les CPAS (paiement du revenu d'intégration) ;

Vu l'intervention du Président du CPAS lors du conseil communal du 26 octobre dans le cadre des modifications du budget 2009 du CPAS ;  
Vu que cette situation est intenable à terme, tant socialement qu'économiquement,

Demande au Gouvernement fédéral d'appliquer un moratoire, voire de suspendre la mesure de contrôle de la disponibilité des chômeurs.

**36<sup>B</sup>.- QUESTION ORALE sur la gestion des zones bleues à Verviers.** Point inscrit par le groupe Ecolo.

Alors qu'elles semblaient tomber en désuétude, voilà que tout d'un coup, tout Verviers et environ se remet à parler des zones bleues. C'est devenu brusquement un sujet d'actualité ces dernières semaines, dans la presse, dans les réclamations, dans les conversations au bureau et au bistrot. Les plus jeunes, qui n'en avaient jamais vues, apprennent avidement ce que c'est.

Pourquoi ce subit engouement ? Sûrement pas pour faire appliquer une réglementation, car celle-ci doit clairement être retravaillée. Pour plusieurs raisons : 1) Chacun est d'accord pour dénoncer qu'il n'y a pas ou plus ou pas assez de panneaux signalant l'existence de ces zones. 2) Personne ne s'y retrouve dans une multitude de réglementations différentes selon les lieux, selon l'historique de chaque zone bleues, certaines avec cartes de riverains d'autres pas, certaines pour un quart d'heure, d'autres pour 4 heures, etc. Pas même la Ville elle-même qui a dû publier dans la presse un rectificatif ce mercredi 9 décembre, par rapport à l'information fournie quelques jours avant. 3) Plusieurs de ces zones n'ont d'ailleurs plus de raisons d'être, les circonstances de leur création ont changés, même le bourgmestre le reconnaît dans la presse et en section.

Ce qui s'est passé, c'est que récemment, la compétence de contrôle et de taxation de ces zones sont passées de la police vers les gardiens de la paix ; que l'effectif des gardiens taxateurs a été renforcé en 2009 ; que l'ancienne redevance de stationnement a été abrogée lors du conseil communal du 29 juin et qu'un nouveau règlement de taxation a été voté le même jour. On vient de le voir, plus que l'application d'une réglementation pour la bonne gestion de la Ville, c'est d'une sorte de jackpot légal qu'il s'agit. Faire rentrer de l'argent, taxer, et pas seulement les Verviétois, mais aussi les visiteurs, ce qui électoralement reste plus intéressant.

Une double question à la majorité : depuis l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre de la taxe communale sur le stationnement, quel est le rapport, ou plutôt l'enrôlement de cette taxe jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre ? Quelle est la part des automobilistes domiciliés à Verviers et la part des automobilistes qui ne le sont pas ? Pourquoi enfin ne pas arrêter cette campagne de taxation tant que la problématique n'a pas été entièrement ré-étudiée ?

D'avance, merci pour votre réponse.

Verviers, le 10 décembre 2009

Monsieur le Président,

Chers collègues,

« Publicité, sauvegarde du peuple ! »

A l'instar du parlement fédéral ou de la commune de Crisnée : les séances du Parlement ou du Conseil communal sont filmées et les images enregistrées afin de permettre la diffusion de ces séances sur le net via le site officiel de ces institutions. Il est clair que cette pratique assure dès lors la possibilité à celui qui le désire de prendre connaissance des débats de manière plus interactive, sans se déplacer, et sans doute de manière plus complète que sur un support papier.

Je souhaiterais que ce type de projet soit envisagé pour les séances de notre Conseil communal. Serait-il possible que le Service Informatique étudie sa faisabilité ? Deux solutions semblent s'offrir à nous : soit un enregistrement audio « podcasté sur la toile » ou soit l'enregistrement vidéo à l'aide d'une caméra.

Il est clair qu'il est important de bien évaluer la manière dont on pourrait mettre en place un tel outil au-delà de la faisabilité ou des coûts de ce projet, il est également important de définir des règles précises. Un aménagement de notre règlement d'ordre intérieur semble nécessaire et indispensable afin que la démocratie soit respectée à la lettre.

Cette solution comme je l'ai dit au départ, permettrait aux citoyens verviétois qui le désirent de consulter nos travaux de manière interactive et de chez eux. Ce serait rendre un service aux personnes à mobilité réduite ou malades ne pouvant pas nous rejoindre mais également à l'ensemble des citoyens. Il s'agirait donc d'un service supplémentaire de proximité, de transparence et d'information offert à la population.

J'espère réellement que l'on pourra trouver une solution à ce projet qui ferait entrer notre Conseil dans le 21<sup>ème</sup> siècle !

Je vous remercie de votre attention.

Maxime Degey  
Conseiller Communal  
0499/24.75.76